

## EN BREF...

- ◆ Depuis la dernière parution de *L'Écho de Sigy* en février, **le Conseil municipal s'est réuni 4 fois**.
- ◆ Au cours de la **séance du 23/02**, il a identifié géographiquement les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) de la commune. Il a également validé l'avant-projet définitif de rénovation partielle du logement communal.
- ◆ Il a été donné autorisation au maire de **fixer les montants des redevances du domaine public dues par les opérateurs de téléphonie**, d'émettre les titres des recettes correspondantes et de les inscrire au budget communal.
- ◆ Le Conseil a voté les taux des **taxes locales 2024**. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté en 2023 pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les locaux vacants depuis plus de 2 ans. Ces taux sont restés stables mais ont subi l'augmentation obligatoire fixée par l'État. Les taux suivants ont donc été décidés : **HABITATION 6,64 %**, **FONCIER BÂTI 32,04 %**, **FONCIER NON BÂTI 45,04 %**.
- ◆ En ce qui concerne les **dons aux associations**, il a été décidé de maintenir les subventions suivantes : 100 € aux associations du village, 50 € aux associations locales où nos habitants sont impliqués et 35 € aux associations nationales défendant les grandes causes (santé, solidarité...).
- ◆ Des bacs rectangulaires pour des **plantations de fleurs** ont été installés pour verdier l'entrée du village.
- ◆ Le Conseil est en attente de devis pour le **changement d'une paire de volets** en très mauvais état, pour une fenêtre de la salle communale.
- ◆ Dernièrement, le conseil municipal a validé la phase d'étude de Projet présentée par le maître d'œuvre Mme Rattez, toujours pour la **rénovation du logement communal**. Cela a permis le démarrage de la consultation des entreprises.
- ◆ La **commission Qualité de la vie et Environnement** s'est réunie et a proposé l'achat de cinq bancs qui seront placés dans différents endroits du bourg et des hameaux. Les bancs et un rack à vélo ont été livrés et seront installés prochainement.

- ✦ Après notre demande, le Sydesl a proposé l'installation d'un **éclairage public équipé en led sur la place du Pontot, pour la sécurité des écoliers** notamment l'hiver : ce coin demeurant très sombre, le bus scolaire ne voit pas forcément les jeunes à emmener au lycée.
- ✦ Le Sydesl a pris la décision de **déplacer le transformateur** situé en face de la maison Duponchel pour le placer au centre d'Hautecour (nombreux problèmes avec des appareils électriques).
- ✦ Dans le bourg, **il a remplacé 16 luminaires par des leds**. Sur 2 300 W de puissance nécessaire avant travaux, seulement 752 W seront utilisés, soit une économie de 1 548 W réalisée.
- ✦ Le montant total des travaux (devis) s'élève à 10 523,60 € HT. Avec l'aide du « Fonds Vert » de 3 157,08 € HT et la participation du Sydesl de 3 683,26 € HT, le **montant restant à la charge de la commune s'élève à 3 683,26 € (soit 35 % du montant initial)**.
- ✦ Lors de la dernière séance, le conseil municipal a pris acte de la délibération du **SIE de la Guye** qui accepte l'adhésion de la commune du Puley au 01/01/2025.
- ✦ Pour le cimetière, il a été voté l'**achat d'un columbarium** (monument accueillant des urnes funéraires après crémation), car les cavurnes (petit caveau inhumé accueillant des urnes) sont toutes vendues.
- ✦ Le **remplacement du matériel informatique** trop obsolète (impossibilité de mises à jour des logiciels) a également été adopté.
- ✦ Un avis favorable pour la présentation du **Plan d'Aménagement de Développement Durable** (voir texte explicatif pages suivantes).
- ✦ Nous attendons un devis pour la **réparation du portail de la décharge**.
- ✦ Le SIRTOM envisage un **ramassage des poubelles noires** une semaine sur deux en 2025 ; cela sera soumis au vote du conseil syndical cet automne.

## État-Civil

Notre population n'arrête pas d'évoluer !

À Corcelle, nous avons accueilli M. Brice BAYLE en lieu et place du couple BONNET-PATTEYN ; dans la maison Cheymol, en habitation secondaire, M. Paul VAN AKEN et Mme E. VERHEES, d'origine hollandaise, sont en train de s'installer ; M. PERREIRA prend possession des lieux dans la maison d'Yvon MICHEL.

Au centre bourg, nous regrettons le départ de Caroline FERDINAND et Gilles CHAUSSINAND, qui sont déjà remplacés par M. et Mme PIERRE, Jean-François et Nicole.

À la Grange Valette, la famille BARROT engage des travaux pour venir s'installer.

Le 15 juin, la première adjointe a célébré son premier mariage. Elle a uni dans la communauté des citoyens Maxime COUSSINET et Emeline SORLIN. Tous nos vœux de bonheur les accompagnent !

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles Spielmann et Coevoet pour les deuils qui affectent Christine et Dominique.

### **Attention au BRUIT**

Il nous paraît important de rappeler quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble ». Ce n'est pas parce qu'on est à la campagne que tout est permis !

**Des horaires sont à respecter lors de TOUS travaux bruyants (tonte, broyage, élagage...).**

Vu l'arrêté préfectoral du 20/07/2001, les horaires suivants sont établis :

- du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 19h
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche ou jour férié, de 10h à 12h

**Sytraival** FLASH INFO

### Les IMBRIQUES



Imbriqués retrouvés dans le bac jaune

### Les EMBALLAGES IMBRIQUES perturbent le processus de RECYCLAGE

Veillez à les séparer avant de les déposer dans vos bacs de tri !



sytraival.com

**Sytraival** FLASH INFO

### Zoom sur LES REFUS DE TRI dans les contenants jaunes

MAI 2024



Souvent souillés et de matières non recyclables, les mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier sont à déposer dans la poubelle d'ordures ménagères.

Etant des objets et non des emballages, les rasoirs sont à déposer dans la poubelle d'ordures ménagères.

Etant des objets et non des emballages, les bross WC sont à déposer dans la poubelle d'ordures ménagères.

sytraival.com

## INFOS DU SIRTOM

**Sytraival** FLASH INFO

Garder ses déchets verts à la maison c'est possible !

### LA TONTE DE PELOUSE



#### VOICI QUELQUES SOLUTIONS :

**Mulching :** laissez l'herbe coupée sur le sol en retirant le bac de votre tondeuse pour protéger et enrichir le sol.

**Paillage :** déposez-le autour des plantes pour les protéger contre les mauvaises herbes et les variations de température.

**Tonte raisonnée :** tondez moins souvent ou laissez des carrés de pelouse pour favoriser la biodiversité.

sytraival.com

**Sytraival** FLASH INFO

Garder ses déchets verts à la maison c'est possible !

### LES BRANCHAGES



#### VOICI QUELQUES SOLUTIONS :

**Broyat :** grâce à un broyeur vous pouvez obtenir du broyat pour votre composteur ou encore pour faire du paillage. Si vos branchages sont petits, vous pouvez utiliser une tondeuse pour les broyer.

**Habitat pour la faune :** vous pouvez mettre vos branchages en tas. Cela fera un abri pour la faune du jardin comme les hérissons.



**Haie sèche :** vous pouvez créer des haies sèches avec vos branchages. Vous pourrez retrouver cette technique sur internet ou dans des livres.

sytraival.com

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il y a quelques mois, dans *L'Écho de Sigy* n°30, je vous ai présenté le « Plan du Paysage du Clunisois ». Cette fois, si nous souhaitons maîtriser les évolutions de notre cadre de vie, nous devons partager une vision commune et bâtir un projet collectif à une échelle qui nous donne de réels moyens d'action. C'est pourquoi le **Scot (Schéma de cohérence territoriale)** est une opportunité pour répondre aux besoins et enjeux d'un territoire.

Les élus du Mâconnais Sud Bourgogne ont construit ensemble un **Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, clé de voûte du Scot. C'est une réponse aux enjeux du territoire mis en évidence par le diagnostic, un document politique et stratégique qui fixe des objectifs, des priorités et un niveau d'exigence. Son fil conducteur est la recherche du bien-être pour la population, à l'horizon 2040. Il s'agit d'abord d'équilibrer le développement urbain. Ensuite, les atouts économiques du territoire doivent être valorisés. Enfin, il faudra préserver notre environnement et nos paysages. Cet objectif est décliné en 3 thèmes.



### 1) Les modes de vie : un mode de développement sain, épanouissant et durable

Conforter des pôles de vie dynamiques : le but est de maintenir une croissance démographique sur l'ensemble du territoire en trouvant un équilibre adapté à ses réalités et en renforçant les polarités dont certaines (Mâcon, Tournus) sont fragilisées depuis plusieurs années.

Il s'agit aussi de renforcer la proximité entre l'offre de services et d'équipements et les populations, en concourant à limiter l'utilisation de la voiture individuelle et, pour ce faire, encourager le maintien et le développement des services à proximité des villages.

Maintenir une offre de services de santé sur l'ensemble du territoire.

Améliorer la desserte numérique pour accompagner les transitions (sociale, écologique...).

Offrir un emploi durable et stable : objectifs forts de soutien de l'emploi au niveau des pôles d'emploi structurants (offre foncière, développement de pépinières d'entreprises, modernisation et qualification des espaces économiques existants, reconquête des friches économiques...).

Développer de l'emploi en milieu rural (télétravail, accueil d'entreprises dans les centralités villageoises, accompagnement à la reprise des exploitations agricoles...).



Il faudra accompagner les mutations des filières agricoles, viticoles et forestières, en prenant en compte les impacts du changement climatique et en développant la production d'énergie locale, en particulier renouvelable.

Conforter les dynamiques touristiques en aménageant qualitativement les sites, préservant les paysages et en construisant des réseaux de randonnée et de cyclotourisme.

Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie. Le ScoT vise à valoriser la dimension humaine des aménagements urbains et villageois (architecture de qualité, services de proximité, rues habitées, présence végétale accrue) car c'est par la mise en œuvre de projets de réhabilitation, de reconversion ou d'intensification urbaine que les centralités pourront accueillir habitants, commerces et espaces publics attractifs.

## **2) Le cadre de vie : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité**

Préserver le patrimoine naturel et les paysages : le territoire présente une grande richesse de milieux naturels. Protéger cette trame verte et bleue est un objectif fort pour le territoire. La priorité concerne la protection des espaces naturels remarquables, considérés comme des réservoirs de biodiversité (vallée de la Saône, roches de Solutré et Vergisson, certains massifs forestiers, le bocage clunisien, les milieux humides...). Il s'agit également de protéger les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

Préserver et valoriser les éléments de nature ordinaire (haies bocagères et alignements d'arbres, îlots de nature) et la qualité des paysages (meilleure qualité architecturale et intégration paysagère des nouvelles constructions). Retraiter les espaces paysagers dégradés et maintenir la diversité des paysages.

Offrir un habitat de qualité adapté aux besoins de tous les habitants : organiser une production de logements équilibrée pour répondre à l'ambition démographique du territoire. Trouver un logement abordable et adapté pour chacun. Favoriser la production de logements sans consommation foncière, via les démolitions, rénovations, dents creuses, enclaves...

Offrir un cadre de travail de qualité : le ScoT doit prévoir les besoins fonciers et immobiliers pour l'accueil des activités économiques (de grands espaces à rayonnement régional, des espaces à fort rayonnement à l'échelle des bassins de vie, et des espaces à rayonnement plus local).

Les élus souhaitent une reconquête des espaces économique existants pour les rendre plus attractifs tout en réduisant l'artificialisation pour l'activité (inventorier les friches économiques et les reconquérir, réhabiliter les friches isolées, promouvoir une certaine densité du bâti).

### 3) Les conditions de vie : un territoire résilient et agréable à vivre

Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Pour viser la neutralité carbone en 2050, trois leviers : favoriser une mobilité alternative (covoiturage, chemin de fer, mobilités douces...) ; réduire les besoins énergétiques en chauffage ; limiter la dépendance aux énergies fossiles en produisant de l'énergie renouvelable. La ressource en eau, fragile sur le territoire, doit être protégée. Enfin dans un contexte où les aléas climatiques se renforcent, prévenir les risques (inondations, sécheresses, radon, transport de matières dangereuses...).

Créer un environnement sain et durable : la lutte contre l'artificialisation des sols est un enjeu capital. Vigilance particulière pour trouver le bon équilibre entre la densification des zones urbaines et la préservation de certains espaces en leur sein.

Viser la sauvegarde de la qualité de l'air, de l'ambiance sonore et de l'eau. Préserver les richesses du sol et du sous-sol de l'ensemble du territoire. Permettre le développement des activités d'extraction dans le respect des sensibilités environnementales et paysagères.

En matière de gestion des déchets, le territoire est relativement bien équipé pour permettre le traitement des déchets supplémentaires générés par le développement.

Agir sur les mobilités pour améliorer les conditions de vie. Le ScoT veut assurer la cohérence de l'aménagement du territoire afin de ne générer ni besoins superflus, ni augmentation des distances de déplacement : stratégie d'accueil des habitants et des entreprises pour réduire temps et distances de déplacement ; aménagement des espaces publics pour donner la priorité à des espaces partagés et accessibles afin de favoriser les différents moyens de transport.

Offrir des alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs routiers et développement du covoiturage). Enfin, à l'horizon 2040, il sera nécessaire de développer les mobilités douces et actives au sein de chaque agglomération et village.

**Nicole RAPHANEL**

*D'après la Synthèse du PADD présentée par la Présidente  
du PETR Mâconnais Sud Bourgogne*



# DISCOURS DU 14 JUILLET 2024

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers concitoyens,

Une nouvelle fois, nous voilà tous rassemblés autour de notre monument aux morts, pour célébrer la Fête nationale du 14 Juillet. Ça fait plaisir de vous voir toujours aussi nombreux à participer à cet événement, ô combien historique ! C'est important de sentir, en ces temps tumultueux, l'esprit de cohésion qui nous unit tous.

Cette année 2024 est riche en événements, perturbée par des circonstances imprévues... L'année dernière, nous vous avons alertés sur la recrudescence de la violence, la montée des intégrismes et la guerre à nos portes... Cette année, nous sommes confrontés à des tourments politiques et climatiques, et nous nous apercevons que les menaces annoncées nous rattrapent...

Après la chute de la royauté en août 1792 et la proclamation de la République le 22 septembre 1792, les révolutionnaires adoptent la devise « Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort ».

La République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Il nous paraît important, en ces temps troublés, de rappeler les 7 principes fondamentaux sur lesquels reposent notre République. Ces mots, humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité, résument l'éthique des valeurs républicaines et guident l'action afin de venir en aide aux personnes qui en ont besoin, pendant un conflit armé, une catastrophe naturelle ou d'autres situations d'urgence...





À cela, nous pouvons associer les valeurs humaines essentielles, telles que le respect, l'acceptation des différences, la considération, l'accueil et l'ouverture, l'entraide, la réciprocité, la solidarité, l'écoute et la bienveillance, l'empathie, la fraternité, l'affection et l'amour envers d'autres êtres humains.

Après tous ces grands principes qu'il nous semblait bon de rappeler, nous allons aborder un sujet plus léger puisqu'il s'agit d'établir un parallèle entre la République et les Jeux olympiques, sujet d'actualité s'il en est ! Comment cela est-il possible ?

Vous savez tous, sans doute, que la mascotte des JO est appelée « Phryge » car cette peluche est surmontée d'un bonnet phrygien. Bonnet phrygien, ça vous dit quelque chose ? Ce bonnet rouge, d'origine orientale, qui coiffait les esclaves affranchis de l'Empire romain, fut adopté par les sans-culottes révolutionnaires pour représenter un symbole d'affranchissement et d'égalité, ceci au cours de diverses époques et dans diverses régions du monde. C'est pourquoi Marianne, un autre symbole de notre République, allégorie de la Liberté, porte un bonnet phrygien. Vous voyez, la boucle est bouclée !

Nous terminerons avec cette citation de Jean Cocteau :  
« L'avenir n'appartient à personne. Il n'y a pas de précurseurs, il n'y a que des retardataires. »

Vive la République, vive la France !  
Faisons rayonner dans le monde notre démocratie !

Alain Douard et Nicole Raphanel